

RETOUR D'EXPERIENCE AMENAGEMENT PISCICOLE SUR LA NIED FRANÇAISE A REMILLY, FRUIT D'UNE REFLEXION PARTENARIALE

Objectif : Créer une zone humide fonctionnelle pour la reproduction du Brochet présentant divers intérêts pour la dynamique du cours d'eau.

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Etudes, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure (SIEAENFI)

en partenariat : Commune de Rémilly

AAPPMA « L'hameçon sportif » de Rémilly

Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Montant des travaux : 33 180 € TTC

Date des travaux : juillet 2008

Financement : Agence de l'Eau Rhin-Meuse 40% FDAAPPMA 57 (dont AAPPMA Rémilly) 20 %
Conseil Général de la Moselle 25% SIEAENFI 15 %



La création d'une frayère pour le Brochet permet la reconstitution d'une annexe hydraulique pour le cours d'eau. Ce type de milieu rare constitue une zone humide latérale où la végétation semi-aquatique (roselières) peut se développer générant ainsi une zone tampon de traitement des eaux de ruissellement avant leur arrivée au lit mineur.



La frayère a pour but de favoriser la reproduction du Brochet mais représente également un milieu propice pour d'autres communautés biologiques pour leur développement, alimentation, refuge ou reproduction. De plus, la création de mares annexes favorise la biodiversité, en particulier pour les batraciens.



La présence de zones humides (prairies inondables ou annexes hydrauliques), en bordure de cours d'eau de plaine, participe à la régulation des inondations par le stockage et l'étalement des eaux débordantes dans le lit majeur lors des épisodes de crues.



2007

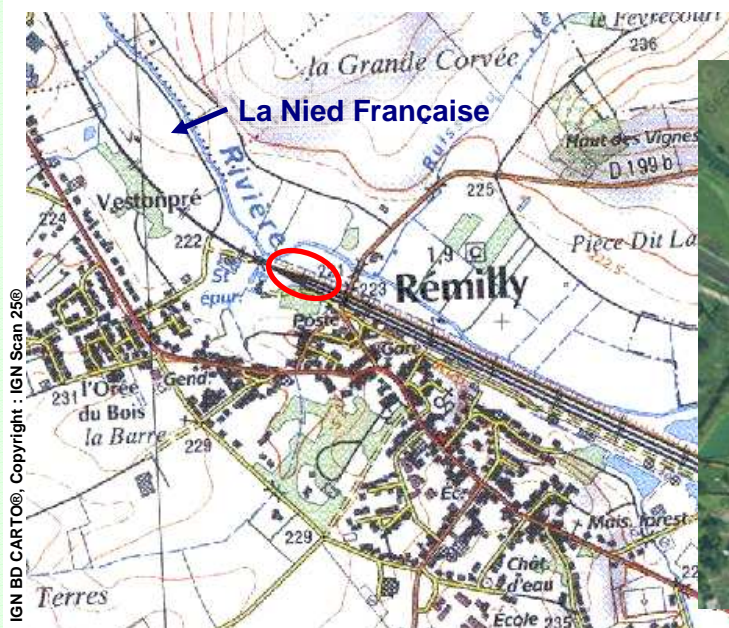


2009

Vue du site de l'aval vers l'amont avant aménagement (2007) puis après création de la frayère (2009)

Historique du projet

Une évolution des travaux grâce une démarche partenariale concertée



Vue aérienne du site avant travaux



Fond: Géoportail IGN

Localisation du site prévu pour l'aménagement de la frayère

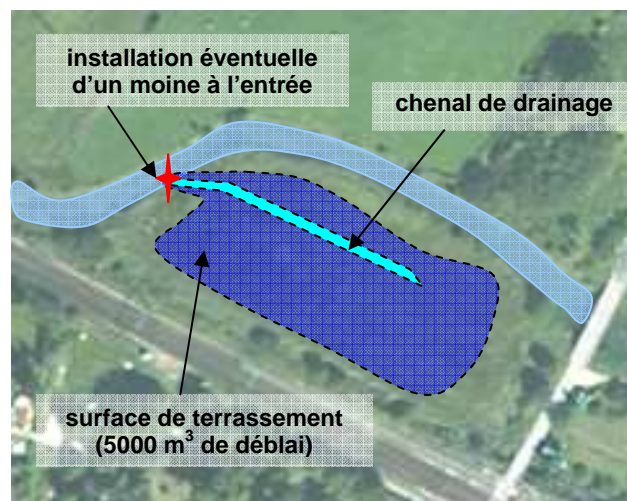
L'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Rémilly a souhaité réaliser un aménagement piscicole en rive gauche de la Nied Française sur le ban communal de Rémilly afin de **favoriser une reproduction naturelle du Brochet**, espèce repère sur ce cours d'eau en manque évident de sites favorables. Les premières réflexions sur ce projet, pensé de longue date par les pêcheurs, ont vu le jour en 2005 par l'intermédiaire d'une étude préalable réalisée par le Conseil Supérieur de la Pêche en collaboration avec la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Néanmoins, les aménagements proposés ne répondent alors que partiellement aux objectifs des partenaires et financeurs, en particulier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général de la Moselle, pour plusieurs raisons :

- **de sécurité** : nécessité de conserver une emprise foncière plus large que prévue entre la rivière et la frayère,

- **financières** : le coût de l'opération, aux objectifs essentiellement piscicoles, est trop élevé pour être supporté par les partenaires financiers (120 000 € TTC prévus),

- **techniques** : les aménagements ne participent que faiblement à diversifier les contours et fonds de la frayère malgré la création d'un milieu neuf de grande surface (45 m de large sur 150 m de long).



Fond: Géoportail IGN

Schéma de principe du projet initial de création de frayère (source CSP, 2005)

Une nécessité s'impose alors : la concertation entre partenaires afin d'aboutir à un projet satisfaisant l'ensemble des parties et permettant un compromis entre efficacité piscicole et diversification des milieux.

Les travaux nouvellement définis à partir du projet initial vont donc s'attacher à créer un milieu à la fois propice à la reproduction du Brochet et à d'autres communautés biologiques mais également au fonctionnement global du cours d'eau par recréation de zones humides latérales.

Réalisation des travaux du projet modifié

Favoriser la reproduction du Brochet et la diversité de milieux

La concertation a débouché en 2007 sur la présentation d'un projet modifié porté par le syndicat de rivière de la Nied Française Inférieure en collaboration avec les pêcheurs (AAPPMA de Rémilly et FDPMA 57). Celui-ci maintient la création d'une frayère pour le Brochet mais en **diversifiant au possible le milieu et en y ajoutant deux mares adjacentes**, zones propices aux batraciens. Les volumes de terrassement sont réduits de moitié par rapport au prévisionnel initial en raison de l'emprise moins importante de la frayère et des berges davantage talutées en pente douce. Il faut également noter qu'aucun système de contrôle du niveau d'eau (moine, vannes) n'est prévu. Compte tenu de ces modifications, le **coût de l'aménagement est largement diminué** puisqu'il revient finalement à **33 180 € au lieu de 120 000 €(TTC)**.

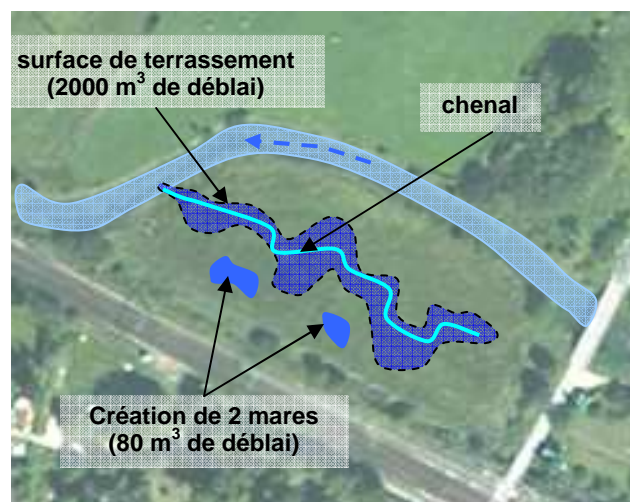


Schéma de principe du projet modifié de création de frayère (source SIEAENFI, 2007)

Les travaux débute à l'été 2008 (juillet) par la création du chenal de « drainage » et des zones de « nurseries » moins profondes (< 1m), aux berges sinueuses et en pente douce (< 30°).



Création du chenal principal (08/07/2008)



Création de la nursery (10/07/2008)



Talutage des berges en pente douce (22/07/2008)



Ouverture de la connexion (24/07/2008)

Suite au talutage des berges, devant favoriser l'implantation d'une végétation semi-aquatique, la frayère est connectée à la rivière par ouverture du chenal. Cette opération doit assurer une connexion optimale durant la période de frai du Brochet jusqu'au retour des juvéniles au cours d'eau (de février à fin avril voire mi-mai).

Deux mares sont également créées et constituent des milieux très peu profonds (< 80cm). Une végétalisation du site est réalisée par semis d'un mélange d'espèces prairiales laissant place à un développement naturel des essences semi-aquatiques.



Création des mares (24/07/2008)



Végétalisation par semis (19/08/2008)

Bilan de l'aménagement

Une démarche à valoriser au-delà des travaux réalisés

UNE EVALUATION ENCORE DIFFICILE DE LA REUSSITE DES TRAVAUX ...

Il est encore trop tôt pour juger l'efficacité et la réussite technique du projet. En effet, 6 mois après travaux, l'implantation d'une végétation dense propice à la reproduction du Brochet (espèces prairiales humides, héliophytes) reste insuffisante et il semble difficile, dans ces conditions, d'observer un frai en 2009. Néanmoins, bien que les « marques » des travaux soient encore apparentes, le milieu est globalement bien diversifié (sinuosités, profondeurs variées) et les mares présentent déjà des potentialités réelles pour l'accueil des batraciens (en période de ponte notamment).



Vue générale de la frayère en février 2009



Observation des mares en février 2009

..... MAIS UNE DEMARCHE CONCERTEE A REPRODUIRE.

Au-delà des travaux et de leur réalisation technique, ce projet démontre l'importance des démarches partenariales que ce soit pour l'adaptation d'interventions prévues mais non satisfaisantes ou pour le montage technique et financier de l'opération favorisant ainsi ça réussite.

Ainsi, les compétences du syndicat de rivière pour la maîtrise d'ouvrage du projet ont pu être associées aux compétences techniques de la Fédération de Pêche pour la réalisation et le suivi des travaux (en cours). La gestion future du site résulte également de cette démarche partenariale puisque deux documents contractuels sont mis en œuvre :

- une convention de partenariat entre la commune, l'AAPPMA, la FDPPMA et le syndicat de rivière précisant le rôle de chaque partenaire,
- un arrêté préfectoral de mise en réserve de pêche du site (frayère et mares).



Les différents partenaires réunis sur le site avant travaux en octobre 2007